

Sanctions pour les communes réfractaires

MIGRANTS Feu vert au plan de répartition des réfugiés

- Le gouvernement va répartir 5.000 réfugiés dans les communes.
- Gare aux réfractaires.
- Les CPAS s'inquiètent.

Enfin un accord sur le plan de répartition des demandeurs d'asile. Après six ans. » C'est par ce tweet que le secrétaire d'Etat à l'Asile, Theo Francken (N-VA), annonçait vendredi l'accord conclu par le gouvernement pour répartir « équitablement » 5.000 demandeurs d'asile dans les 589 communes du Royaume.

Quel quota par commune ? 70 en seront dispensés parce qu'elles ont déjà largement contribué à l'effort collectif, en ayant hébergé sur leur sol un nombre de demandeurs d'asile supérieur au double de la moyenne nationale. Toutes les autres découvriront, le 1^{er} mai, le nombre de réfugiés qu'elles seront priées d'héberger, en fonction de quatre critères. La taille de la population locale entrera en considération à concurrence 35 %, le total des revenus nets imposables pour 20 %, le nombre de places d'accueil déjà existantes dans la commune pour 30 % et, enfin, le nombre de personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration pour 15 %. Selon les évaluations de Theo Francken, la majorité des communes ne devrait pas accueillir plus de dix personnes. Après cette date, elles disposeront encore de six mois pour appliquer les nouvelles règles.

Quelle sanction pour les réfrac-

taires ? Elles devront s'acquitter d'une amende de 75 euros par jour et par lit non ouvert. Soit le double du montant que le fédéral verse aux entités fédérées par jour et par lit ouvert au demandeur d'asile. A défaut d'amende, le fédéral sabrera dans les moyens existants « des CPAS qui ne réalisent pas ou pas en temps utile les places imposées selon le calendrier convenu, par jour et par place non réalisés », stipule la note du conseil des ministres. « Je ne m'attends pas à rencontrer des problèmes. Ces chiffres sont tout à fait tenables », estime le secrétaire d'Etat à l'Asile, Theo Francken.

Et que se passera-t-il ensuite ? Malvina Govaert, directrice générale de la Fédération des CPAS, souligne que les CPAS ont toujours marqué leur solidarité avec les réfugiés et anticipé sur les défis générés par leur afflux en ouvrant rapidement et massivement des initiatives locales d'accueil. Mais elle pointe les nuages qui se profilent à l'horizon : « Nous sommes toujours dans la phase d'accueil des réfugiés, qui est de la compétence fédérale et de Fedasil. Au stade actuel, les CPAS ne sont qu'un acteur parmi d'autres. Mais après, que se passera-t-il lorsque le réfugié obtient

sa reconnaissance ? Qui va lui trouver un logement, se charger de la garantie locative et de tous les leviers d'intégration, de l'apprentissage de la langue à son insertion professionnelle, en passant par l'ouverture de tous ses droits, dont celui des allocations familiales. Là, les CPAS de-

« On ne peut demander aux CPAS d'être indispensables à l'accueil et tarir leur financement »

M. GOVAERT

viennent des acteurs majeurs. » Aujourd'hui, Malvina Govaert s'insurge contre les sanctions qui pourraient frapper les CPAS et les

communes qui mettent tout en œuvre pour contribuer à l'effort de solidarité : « Il faut une concertation avant la sanction : nombre de communes sont déjà exsangues, confrontées à une pénurie de logements, une augmentation des revenus d'intégration et des quotas importants de réfugiés. » Autre motif d'inquiétude : que se passera-t-il demain, quand le printemps pointera le nez ? « Le risque existe d'assister à une nouvelle vague de migrants. Et le gouvernement qui nous presse de réaliser des efforts ne cesse de nous imposer plus de missions. Nous exigeons la réciprocité, d'autant que le spectre d'une fusion de communes et des CPAS (nos dernières éditions) risque d'hypothéquer la survie de nos institutions. Le gouvernement ne peut nous demander d'être des acteurs indispensables à l'accueil et tarir en même temps nos sources de financement ! »

Le débat sur les réfugiés fait rage. Ce samedi, une large coalition de collectifs et d'initiatives citoyennes organisera une marche européenne pour les droits des réfugiés à Bruxelles et à travers toute l'Europe. Le mot d'ordre du rassemblement est #safepassage now !, soit un passage sûr pour toute personne qui cherche protection en Europe.

Des actions auront également lieu dans 28 pays et plus de cent villes d'Europe. A Bruxelles, le rassemblement se fera à 13h30 à l'Esplanade de la gare du Nord. ■

DIRK VANOVERBEKE

RUDY DEMOTTE

« Un défi structurel »

Le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et bourgmestre empêché de Tournai partage la vision de la majorité : « Ce plan est social et tranche avec les attitudes de pays comme la Hongrie à l'égard des réfugiés. Et, comme nous l'avons fait à la Région wallonne pour les communes qui refusaient de bâtir des logements sociaux, les sanctions prévues sont justifiées. »

D.V.

GUIDO DE PADT

« Quel manque de respect ! »

Guido De Padt, (VLD), bourgmestre de Grammont (34.000 h.), s'insurge « Quel manque de respect ! Quelle absence de concertation ! On nous prend pour des gamins qu'il faut fesser pour les punir. Je suis déjà confronté dans ma commune à d'énormes difficultés sociales. Je ne suis pas sûr que ce projet passera la rampe du Conseil d'Etat. »

D.V.